



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



13969/13

(OR. en)

PRESSE 384  
PR CO 45

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3259e session du Conseil

### Affaires générales

Bruxelles, le 30 septembre 2013

Président **Linus Linkevičius**  
Ministre des affaires étrangères de la Lituanie

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/press>

13969/13

1  
**FR**

## ***Principaux résultats du Conseil***

*Le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'ensemble de mesures législatives relatives à la **politique de cohésion** de l'UE pour 2014-2020 et a donné des orientations à la présidence pour l'achèvement des négociations avec le Parlement européen.*

*Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté de la réunion du **Conseil européen** qui doit se tenir les 24 et 25 octobre.*

**SOMMAIRE**<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS</b> .....	<b>4</b>
---------------------------	----------

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Politique de cohésion - <i>session publique</i> .....	6
Préparation de la réunion du Conseil européen d'octobre.....	8
Divers.....	8
– Équilibre des compétences .....	8

**AUTRES POINTS APPROUVÉS***AGRICULTURE*

– UE-Moldavie - Commission mixte sur la protection des indications géographiques.....	9
---	---

*MARCHÉ INTÉRIEUR*

– Réception par type des motocycles en ce qui concerne le bruit .....	9
---	---

*ÉNERGIE NUCLÉAIRE*

– Sixième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire .....	10
--	----

*NOMINATIONS*

– Comité des régions .....	10
----------------------------	----

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## **PARTICIPANTS**

### **Belgique:**

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères,  
du commerce extérieur et des affaires européennes

### **Bulgarie:**

M. Kristian VIGENIN

Ministre des affaires étrangères

### **République tchèque:**

M. Vojtěch BELLING

Secrétaire d'État (cabinet)

### **Danemark:**

M. Nick HÆKKERUP

Ministre du commerce et des affaires européennes

### **Allemagne:**

M. Michael LINK

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères

### **Estonie:**

M. Matti MAASIKAS

Représentant permanent

### **Irlande:**

M. Paschal DONOHOE

Ministre délégué auprès du premier ministre et du ministre  
des affaires étrangères et du commerce, chargé des affaires  
européennes

### **Grèce:**

M. Dimitrios KOURKOULAS

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

### **Espagne:**

M. Íñigo MÉNDEZ DE VIGO Y MONTOJO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

### **France:**

M. Thierry REPENTIN

Ministre délégué auprès du ministre des affaires  
étrangères, chargé des affaires européennes

### **Croatie:**

M. Mato ŠKRABALO

Représentant permanent

### **Italie:**

M. Enzo MOAVERO MILANESI

Ministre chargé des affaires européennes

### **Chypre:**

M. Constantinos PETRIDES

Vice-ministre

### **Lettonie:**

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

### **Lituanie:**

M. Linas LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

M. Vytautas LEŠKEVIČIUS

Vice-ministre des affaires étrangères

### **Luxembourg:**

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

### **Hongrie:**

M<sup>me</sup> Enikő GYŐRI

Secrétaire d'État chargée des affaires européennes,  
ministère des affaires étrangères

### **Malte:**

M. Louis GRECH

Vice-premier ministre et ministre des affaires européennes  
et de la mise en œuvre du programme électoral

### **Pays-Bas:**

M. Pieter de GOOIJER

Représentant permanent

### **Autriche:**

M. Hubert HEISS

Représentant permanent F.F.

### **Pologne:**

M. Piotr SERAFIN

Secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères

### **Portugal:**

M. Bruno MAÇÃES

Secrétaire d'État aux affaires européennes

### **Roumanie:**

M. George CIAMBA

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

**Slovénie:**

M. Igor SENČAR

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

**Slovaquie:**

M. Peter JAVORČÍK

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

**Finlande:**

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires européennes et du commerce  
extérieur

**Suède:**

M<sup>me</sup> Birgitta OHLSSON

Ministre des affaires européennes

**Royaume-Uni:**

M. David LIDINGTON

ministre adjoint chargé des affaires européennes, ministère  
des affaires étrangères et du Commonwealth

**Commission:**

M<sup>me</sup> Maroš ŠEFČOVIČ

M. Johannes HAHN

Vice président

Membre

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### Politique de cohésion - session publique

La présidence a informé le Conseil de l'état d'avancement des discussions dans le cadre du trilogue en cours avec le Parlement européen et la Commission sur l'ensemble de mesures législatives relatives à la politique de cohésion de l'UE pour 2014-2020 sur la base d'un document de réflexion (doc. [13796/13](#)). Le Conseil a procédé à un échange de vues et a donné des orientations à la présidence pour l'achèvement des négociations avec le Parlement européen.

Tous les États membres ont considéré qu'il était urgent de parvenir en temps utile à un accord afin que les nouveaux programmes relatifs à la politique de cohésion puissent être mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les États membres ont rappelé les concessions importantes déjà faites au Parlement européen par le Conseil. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à poursuivre les travaux sur ce dossier de manière constructive dès lors qu'aux efforts du Conseil répondraient ceux du Parlement européen et que les accords sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 de l'UE dégagés le 8 février au sein du Conseil européen et le 27 juin entre le Conseil et le Parlement européen étaient respectés.

En ce qui concerne les questions politiques en suspens, la discussion s'est orientée comme suit:

Plusieurs États membres se sont opposés à tout affaiblissement de la conditionnalité macroéconomique. Ils estiment qu'elle constitue un élément essentiel de l'accord intervenu au Conseil européen le 8 février et soulignent son importance pour éviter que des politiques macroéconomiques déraisonnables n'aient des incidences négatives sur les cinq fonds européens (structurels et d'investissement)<sup>1</sup>. D'autres États membres peuvent envisager des ajustements dans le cadre du mandat, visant notamment à préciser davantage le fonctionnement de la conditionnalité macroéconomique dans la pratique.

Un grand nombre d'États membres ont indiqué leur opposition à toute modification à la réserve de performance et au préfinancement, qui pourrait avoir une incidence sur le profil de paiement, qu'ils considèrent comme un élément central de l'accord sur le CFP. Certaines délégations sont d'accord pour examiner les moyens de satisfaire aux souhaits du Parlement européen, dès lors que le profil de paiement est respecté. La réserve de performance a pour finalité d'assurer que les mesures financées au titre de la politique de cohésion aboutissent à des résultats concrets. Le préfinancement, c'est le paiement d'avances permettant aux autorités de gestion de démarrer des programmes et de mettre en œuvre des projets d'investissement de manière anticipée.

---

<sup>1</sup> À savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Certains États membres sont opposés à toute modification en ce qui concerne le cofinancement; ils rappellent que le cofinancement national est essentiel pour garantir une appropriation des différents programmes par les acteurs sur le terrain. D'autres États membres sont disposés à examiner cette question plus avant selon l'orientation suggérée par la Commission (augmentation temporaire, susceptible de révision) à condition que l'équilibre global soit préservé.

Au sujet de l'Initiative pour l'emploi des jeunes, les États membres estiment qu'un taux de 25 % de chômage des jeunes constitue un seuil d'éligibilité juste pour les régions, et qu'un abaissement de ce seuil aurait pour effet de diluer l'impact de cet instrument. Certaines suggestions ont été faites, cependant, visant à étendre les critères d'éligibilité, qui concerneraient des personnes de 15 à 30 ans au lieu de 15 à 24 ans, sur une base volontaire.

Les États membres ont encouragé la présidence à repousser toute tentative visant à rouvrir les discussions sur l'accord dégagé en juin dernier sur un pourcentage minimal de 23,1 % pour le Fonds social européen.

La politique de cohésion a pour but de réduire les disparités entre les niveaux de développement des différentes régions de l'UE en favorisant la croissance économique, la création d'emplois et la compétitivité.

## **Préparation de la réunion du Conseil européen d'octobre**

Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté de la réunion du Conseil européen qui doit se tenir les 24 et 25 octobre (doc. [12389/13](#)).

Le Conseil européen axera ses travaux sur les questions suivantes:

- Économie numérique, innovation et services; achèvement du marché unique numérique et de l'espace européen de la recherche, et mise en place future de l'Union de l'innovation, examen par les pairs de la directive sur les services et de l'initiative "Des licences pour l'Europe".
- Croissance, compétitivité et emploi; mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe, progrès réalisés dans le domaine de l'emploi des jeunes et évaluation des progrès accomplis en matière de simplification de la réglementation.
- Union économique et monétaire; coordination renforcée des politiques, dimension sociale de l'UEM et progrès réalisés dans l'achèvement de l'union bancaire.
- Relations extérieures; préparatifs en vue du sommet du Partenariat oriental qui se tiendra à Vilnius.

Le Conseil tiendra un nouveau débat, sur la base du projet de conclusions du Conseil européen, lors de sa session du 22 octobre.

## **Divers**

### ***– Équilibre des compétences***

La délégation du Royaume-Uni a informé les autres États membres au sujet de l'examen de l'équilibre des compétences qu'elle effectue.



## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AGRICULTURE**

#### **UE-Moldavie - Commission mixte sur la protection des indications géographiques**

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein de la commission mixte instituée par l'article 11 de l'accord entre l'Union européenne et la République de Moldavie relatif à la protection des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur de la commission mixte (doc. [13328/13](#)).

L'accord conclu entre l'UE et la République de Moldavie relatif à la protection des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013. Pour l'UE, cet accord vise à protéger et faire appliquer le système des indications géographiques. Réciproquement, la Moldavie entend, dans ce cadre, développer et protéger ses indications géographiques actuelles dans l'UE. Cet accord devrait améliorer les conditions des échanges bilatéraux, et aussi promouvoir la qualité dans la chaîne alimentaire et encourager un développement rural durable.

### **MARCHÉ INTÉRIEUR**

#### **Réception par type des motocycles en ce qui concerne le bruit**

Le Conseil a adopté une décision aux fins de l'application du règlement n° 41 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), afin de permettre aux entreprises européennes de suivre un ensemble de prescriptions uniformes reconnues au niveau mondial relatives à l'homologation des motocycles en ce qui concerne le bruit.

L'objectif de ce règlement CEE-ONU est d'établir des prescriptions équivalentes pour le contrôle du niveau sonore des motocycles et de fournir des précisions sur l'essai de mesure du bruit à l'arrêt des véhicules concernés.

La CEE-ONU élabore des prescriptions harmonisées ayant pour objet d'éliminer les entraves techniques au commerce des véhicules à moteur. L'UE est partie contractante à cet accord.

## **ÉNERGIE NUCLÉAIRE**

### **Sixième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire**

Le Conseil a pris note du rapport sur l'exécution des obligations découlant de la Convention sur la sûreté nucléaire qui sera examiné lors de la Sixième réunion d'examen qui se tiendra du 24 mars au 4 avril 2014 (doc. [13691/13 ADD1](#)).

Pour plus d'informations, voir le [site web](#).

## **NOMINATIONS**

### **Comité des régions**

Le Conseil a nommé Mme Susana DÍAZ PACHECO (Espagne) en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015 (doc. [13780/13](#)).

---